

Le travail à ferrer¹



S'ils ne sont plus guère utilisés, les 'travails à ferrer' ont beaucoup servi pour ferrer les bœufs. Celui de Blois/s/Seille a été rénové. Il constitue une curiosité locale²



Acquis en 1956 à Rosnay (hameau de Lavigny) pour 50 francs, puis reconstruit par six agriculteurs de Blois-sur-Seille, cet atelier de ferrage à bœufs connu au village une certaine activité pendant une dizaine d'années.

Le 'travail' présentait l'intérêt de maintenir fermement le bœuf grâce à son joug de tête et à ses sangles de cuir. Celles-ci, passées sous le ventre de l'animal et reliées aux poulies supérieures, permettaient à l'utilisateur de ferrer en relative sécurité. En effet, une fois le bœuf attaché, l'éleveur n'avait plus qu'à placer le pied de l'animal sur le marche-pied situé à l'arrière de l'installation, puis apposer le fer.

Le joug, mobile, offrait la possibilité de s'adapter à toutes les tailles d'animaux. Des boucles de fer fixées au sol pouvaient compléter le harnachement du bétail.

Installé au départ dans le haut du village, le 'travail' cessa petit à petit d'être utilisé avec l'apparition des premiers tracteurs Kiva (tracteurs à trois roues) au début des années soixante-dix.

Devenu obsolète, le 'travail' se dégrada inexorablement. Sa toiture d'origine en tôles céda sous le poids des volumineuses chutes de neige de décembre 1990, il finit par présenter un réel danger.

Quelques années plus tard, il fut cédé gracieusement à la commune par les cinq propriétaires restants (MM. Besançon, Chevassus, Girod, Grillot, Marguet). Le conseil municipal décida alors de le démonter et de le restaurer afin de le mettre à disposition du public.

La restauration fut assurée en 2008 par un artisan local (M. Jacques Grillot, de Domblans), pour un coût de 7 300 €, financé par l'Amicale des Loups de Blois.

Septembre 2019

¹ Texte rédigé d'après les documents fournis par Mme Arlette Guichard, maire de Blois/s/Seille, et retravaillé par le comité de lecture de la CCBHS.

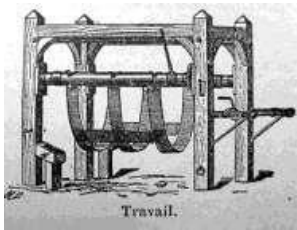
² Sur l'histoire de ce dispositif, voir l'annexe du texte.

LES TRAVAUX à ferrer les animaux Les maréchaux-ferrants

Cette étude ne prétend pas décrire la technique du ferrage des animaux, mais évoquer ce que furent les travaux, leur utilisation et leur répartition sur le territoire national.

INTRODUCTION

Cette structure dite "Travail" a parfois été assimilée à un instrument de torture. En 1690, le dictionnaire «Le Furetière » le décrit comme une « prison de charpente » ou de « question ». L'Académie Française, dans son dictionnaire paru en 1694, évoque « *une espèce de machine de bois à quatre piliers, entre lesquels les maréchaux attachent les chevaux vicieux pour les ferrer* », qui n'est en réalité qu'une aide nécessaire à la protection du personnel chargé du ferrage de certains gros animaux : chevaux, ânes ou bœufs. Le dictionnaire Larousse, édition de 1925 donne la définition qui, de nos jours, semble être la plus appropriée « appareil de contention et d'assujettissement des grands animaux domestiques ».



Dictionnaire P. Larousse Edition de 1925

INVENTION du TRAVAIL

J. Gourdon en 1854, dans un ouvrage intitulé « Eléments de chirurgie vétérinaire » et Pierre Delbeuf en 1867 dans son écrit « Ferrure du bœuf » attribuent à Columelle, agronome latin du 1^{er} siècle, l'invention du travail, qui aurait été améliorée sans que l'on sache en quoi par un autre agronome latin ayant vécu au début du Vème siècle, Végèce.

Une des premières représentations d'un travail est une enluminure de 1373 se trouvant dans un manuscrit (Fr. 12320. BNF) - photo ci-dessous.



En 1473, au Bourget (93), la possession de la forge et du travail à ferrer est dissociée dans les mains de deux personnages, dont la qualité n'est pas indiquée. Ils ont pour nom, Pierre le Maire et Jean Plateaux. Entre 1515 et 1524, la forge et le travail sont réunis entre les mains d'un dénommé Jean du Val. (D. Renaux – G. Ibergay : Histoire du Bourget)

Vers 1570, un fermier de Gonesse règle 16 livres à un maréchal voisin pour « ferrage d'un chariot, d'une charrette et de deux charrues » (J.M. Moriceau - Les Fermiers en Ile de France).

A partir de 1643, les maréchaux-ferrants formèrent leur propre corporation, et après 1649 ils obtinrent le droit d'exercer des fonctions de vétérinaire.

USAGE VETERINAIRE

Un cheval peut, le temps d'un ferrage, tenir sur trois pattes, le bœuf en est incapable.

Dans la majorité des cas le ferrage d'un cheval semble poser moins de problèmes que celui d'un bœuf. Des précautions doivent tout de même être prises pour la sécurité du maréchal-ferrant et de l'animal.

Une attache pour maintenir les bœufs est toujours obligatoire. Dans l'étable, après avoir dégagé les animaux voisins du bœuf à ferrer et l'avoir accroché au plus près du râtelier, ou en extérieur avoir

assujetti l'animal à un arbre, un poteau ou un chariot, et dans le cas d'un animal vraiment rétif, le laisser attelé sous le joug avec son compagnon de travail et les faire reculer de chaque côté d'un arbre, ce qui permet d'attacher le joug à celui-ci et au second bœuf de maintenir, quelque peu, l'équilibre de l'ensemble à 7 pattes.

Claude BOURGELAT, fondateur en 1761 de la première école vétérinaire française à Lyon, et à l'origine de l'école vétérinaire de Maisons-Alfort, publie en 1770, à l'usage des élèves des écoles royales vétérinaires, un «Essai sur les appareils et bandages propres aux quadrupèdes ». Cet ouvrage comporte 40 pages attribuées au travail pour chevaux, et seulement 7 pages au travail pour le ferrage des bœufs.

En 1771, un ouvrage du même auteur, est consacré à la ferrure de ces animaux, « Essai théorique et pratique sur la ferrure ». Page 92, il est dit que « l'artiste vétérinaire » (tiré de l'art vétérinaire), muni de son tablier, ordonnera à l'aide ou au palefrenier de lever un des pieds de l'animal. L'action de mal lever ou tenir le pied peut rendre un animal nerveux et impatient. Ce type d'erreur, met en danger le personnel qui travaille.

Dans les solutions préconisées pour venir à bout des chevaux difficiles à ferrer, si la douceur semble être préférable, certains maréchaux font preuve d'une violence qui est d'une cruauté très excessive pour l'animal et d'un danger très important pour l'homme. Cette méthode, barbare, devait faire trotter les chevaux dans un cercle, ce après leur avoir mis des lunettes qui engendraient leur étourdissement qui provoquait leur chute.

Pour éviter ce type de sévices envers l'animal, un « artiste vétérinaire » du nom de Joseph-Raymond Desaybats, (maréchal à Nérac (47) mentionné par J. Gourdon, supra), obtient, à sa demande, le 09 octobre 1835, le certificat d'un brevet d'invention de cinq ans, pour un travail mécanique, propre à ferrer et à opérer en cas de maladie les chevaux et bêtes à cornes sans qu'il soit nécessaire de recourir à des mains d'homme et sans danger pour l'opérant. (Bulletin des lois du Royaume de France - 1836).

Pierre Delbeuf, dans ses conclusions, recommande l'emploi de ce type de travail. Ce matériel est « apte à recevoir des animaux de taille différente et permet de ferrer deux pieds à la fois ». Toutefois, « il ne faut pas trop enlever (soulever) l'animal sur les sangles pour qu'il puisse s'appuyer sur le sol avec les pieds que l'on ne ferre pas ».

Différentes ferrures se font jour suivant leur pays d'usage, nous ne ferons ici qu'une esquisse de leur diversité. La ferrure française, à laquelle on peut rapprocher les ferrures italienne, autrichienne, polonaise et même hongroise. Existe également, une ferrure allemande principalement utilisée dans le Hanovre, une ferrure germanique à laquelle peut être apparentée la ferrure suisse, de l'ancienne Flandre et de la Lorraine allemande. Plus lointaines existent aussi les ferrures anglaise, espagnole, et portugaise. (Bouchard-Huzard L.-1840)

LE MARECHAL-FERRANT

La fonction du maréchal-ferrant est de ferrer les chevaux et les animaux de trait, bœufs, ânes, mulets et de forger les fers.

L'embattage des roues de véhicules faisait partie de ses attributions. Le charron bâtissait la roue en bois, le maréchal-ferrant procédait à son ferrage, ou embattage.

Les effectifs de chevaux et bœufs sont très importants, ils ont pu être estimés par Marcel Mavré « Attelages et attelées ». En 1852, pour la France, les effectifs des animaux de traction étaient de 1 815 000 chevaux et 1 584 000 bœufs. En 1938, le nombre de chevaux affectés à l'agriculture se situait aux environs de 2,6 millions de têtes. Aujourd'hui, les bœufs destinés à la traction ont pratiquement disparu, sauf lors des fêtes villageoises, les chevaux sont au nombre d'environ 110 000 pour les chevaux de trait et 900 000 tous chevaux confondus.

Il ne semble pas déraisonnable de penser que sur les 38 600 communes françaises, la plupart possédait un travail. Que celui-ci soit communal et installé sur la place du village, situé dans les locaux du forgeron, du maréchal-ferrant, ou encore dans la grosse ferme du village qui selon son importance pouvait, vu son nombre d'attelages, avoir un maréchal-ferrant à demeure en ses locaux.

Le métier de maréchal-ferrant, avec ses bruits, la frappe pour la mise en forme de fers, l'odeur de la corne brûlée semble avoir beaucoup attiré l'être humain. Il semblerait que, dans certains villages, l'habitation du maréchal faisait office de café. Ce côté convivial faisait dire dans le village de Gâcogne dans la Nièvre, que le métier à ferrer était « le lavoir des hommes », un lieu de rencontre et de discussions animées.

Un habitant, anonyme, du petit village de Paron dans l'Yonne, nous relate qu'à la veille de la guerre de 1870, parmi les 380 habitants, il y avait un maréchal-ferrant qui, semble-il, avec son apprenti ferraient 6 chevaux chaque jour, 6 jours par semaine. Il nous évoque également, la sortie de l'école qui permettait aux enfants de « s'agglutiner devant la grande porte en bois d'où s'échappaient, les bruits du marteau sur l'enclume, ainsi que les odeurs de sueur mélangées à celle du crottin ». Emerveillés, ils étaient devant ce spectacle, où la vie quotidienne se déroulait devant leurs yeux pas assez grands pour tout voir. Ils leurs suffisaient de rejoindre l'atelier du charron, situé deux ou trois maisons plus loin pour " voir un autre théâtre". Il est vrai qu'en ces temps-là, les distractions rurales n'étaient pas très nombreuses.

Le travail était parfois appelé « tramail » en Charente et en Anjou, « étrait ou détre » en Isère et encore « ferrador ou ferradou » en Lozère. Selon son emplacement géographique, le travail pouvait être construit en bois, en béton, ou même en basalte. Aujourd'hui, le terme travail à ferrer est supplanté par celui de cage de contention. Celle-ci est métallique, et facile à transporter.

Il semblerait qu'actuellement deux sortes de ferrures cohabitent, la ferrure à chaud dite à la française où le travail se fait avec l'aide d'un « teneur de pied », et la ferrure à froid dite à l'anglaise où le maréchal ferrant travaille seul.

De nos jours, la plus grande maréchalerie de France est celle de la Garde républicaine de Paris, située Quartier Carnot, Esplanade Saint Louis - Paris 12ème. Ses forgerons produisent chaque année environ 10 000 fers, de vingt sortes, avec des pointures allant du 28 au 48, qui seront changés en moyenne tous les quarante-cinq jours.

De nombreuses communes ont possédé et détiennent encore des vestiges de cette époque quelque peu révolue. Dans le nord-est de la région parisienne, existent encore un travail à Saint Martin du Tertre (95), à Genicourt (95), Saint-Pathus (77), et au Musée du travail à Montfermeil (93).



Travail à ferrer les bœufs Saint-Pathus 77.Photo D.R

Alain TANNEUR ©
tanneur.alain@orange.fr

BIBLIOGRAPHIE

- Bouchard-Huzard L. - Annales de l'Agriculture française - Paris 1840
Bourgelat Claude - Essai sur les appareils et sur les bandages - Imprimerie royale - Paris 1770
Bourgelat Claude - Essai théorique et pratique sur la ferrure - Imprimerie royale - Paris 1771
Bulletin des Lois du Royaume de France - Tome douzième 1836
Delbeuf Pierre - Ferrure du bœuf - Thèse Ecole vétérinaire impériale de Toulouse 1867
Garde Républicaine de Paris
Gourdon J. - Eléments de chirurgie vétérinaire - Ecole impériale vétérinaire de Toulouse 1854
Mavré Marcel - Attelages et Attelées - Editions France Agricole 2004
Moriceau Jean-Marc - Les fermiers en Ile de France - Editions Fayard
1998 Paron (89) Le maréchal ferrant 1864 à Paron
Renaux Dominique – Ibergay Guy - Histoire du Bourget - Editions AREM 1980

Textes © Alain Tanneur